



RAPPEL PROCEDURE DE REAFFILIATION SAISON 2019/2020

Choisy le Roi, Le 1^{er} juillet 2019

La procédure de réaffiliation est intégralement dématérialisée. Chaque GSA, dès le 1^{er} Juin 2019, peut se connecter à son espace club et procéder à sa réaffiliation selon la procédure suivante :

I – LE GSA – ETAPE 1

1 - Met à jour son formulaire de réaffiliation à partir de son espace, selon le principe suivant :

- > AFFILIATION LOISIRS lui permettant de se voir délivrer des licences Volley Pour Tous, Compet'lib, Evènementielle, Dirigeant et Encadrement ;
- > AFFILIATION COMPETITION avec un choix de pratique cumulable, lui permettant de se voir délivrer des licences compétition selon la ou les options sélectionnées.
 - Volley-Ball
 - Beach Volley
 - Para Volley

A tout moment au cours de la saison, l'ajout de pratique compétitive reste possible.

2 – Appose sa signature électronique en saisissant son code d'accès.

Aucune saisie de licence ne pourra être effectuée tant que la ligue régionale n'aura pas validé la réaffiliation.

Votre réaffiliation (étape 1) devra être faite impérativement avant d'effectuer votre engagement dans les championnats.

II – LA LIGUE REGIONALE – ETAPE 2

1 – Vérifie la saisie informatique

2 – Indique le niveau de pratique de l'équipe senior du plus haut niveau pour les clubs Affiliés Compétition Volley-Ball (Départemental, Régional, National et LNV).

3 – Valide la réaffiliation

Dès la validation de la Ligue Régionale un panier « Réaffiliation » sera activé dans l'espace club.



RAPPEL PROCEDURE DE REAFFILIATION SAISON 2019/2020

III – LE GSA – ETAPE 3

1 – Procède à la saisie des demandes de licences des membres du bureau inscrits sur le formulaire de réaffiliation (au minimum le Président et le Trésorier du GSA)

2 – Reporte leurs numéros de licences sur la fiche d'affiliation du club.

3 – Clôture son panier « Réaffiliation » comportant sa réaffiliation et les licences des membres du bureau.
Procède au règlement.

Aucune autre saisie de demande de licence ne pourra être faite tant que le panier « Réaffiliation » n'est pas validé financièrement par la Comptabilité Fédérale.

Rappel : Aucun engagement ne pourra être validé pour la Saison 19/20 par les commissions sportives concernées si un GSA est en dettes avec la FFvolley, la LNV, sa ligue régionale ou son comité départemental. Il appartient à chaque instance de tenir les autres informées.
